



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

Avis de promulgation pour le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 02-2025

SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE
LA VILLE DE SAINT-BASILE

Avis est par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance ordinaire du conseil, tenue le 10 février 2025, **le règlement sur la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Basile.**

Toute personne, intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi, à l'hôtel de ville relocalisé temporairement au 39 avenue Caron, Saint-Basile, ce règlement est également disponible sur le site internet de la Ville : www.saintbasile.qc.ca

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 12^e jour de février deux mille vingt-cinq.

Manon Jobin
Directrice générale adjointe,
Trésorière-greffière par intérim